



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Relevé de conclusions de la séance du 24 juin 2009

Ordre du jour :

- I. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 20 mai 2009.
- II. Rapport d'activité et installation du Bureau de la vie étudiante.
- III. Rapport sur le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
- IV. Dispositions visant à soutenir les étudiants salariés dans la réalisation de leur stage.
- V. Aménagements techniques pour l'année à venir.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes BASILIEN, CHALAYE, HAUSBEI, JOSSE, MANESSE, SALAZAR ORVIG, TANANT, et VAN PRAET, M. THOMAS

Collège IATOS : Mmes AIT-ATMANE et BONNEFOIS

Représentants étudiants : Melles GATHERIAS, KHELOUI et HIVERT
MM.GUITTON et CHAIB

Invités : Mmes BLUNTZ et NOBLINS-BLANC
MM. AZIZA, CAVALLO et GASSIN

ABSENTS : Mme BOYER., SAVIGNAC
Melles AGAR, COHEN, GAMICHON, FASSIAUX, HAOUZI, LEFEVRE, TAYLOR et URBACH.
MM. CHALOT, DAROS, JOARLETTE, LAMBERT, PERROT et SCHMIDT

EXCUSE(E)S : Mmes BRUN, FRANTZ, GRANDAMY et LE MAITRE
M. FRAISSE

PROCURATIONS : Mme SALAZAR ORVIG pour Mme COTTEGNIES, M. THOMAS pour Mmes LE MAITRE et CHALAYE, Mme MANESSE pour M. FRAISSE, Melle GATHERIAS pour M. GLEYZE.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MAI

Le compte rendu est approuvé sous réserve d'une correction demandée par Hélène Josse (à propos des UE professionnalisantes, remplacer « *Le CEVU tranchera* » par « *Le CEVU fera des propositions* ».)

II. RAPPORT D'ACTIVITE ET INSTALLATION DU BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE (B.V.E.)

Aiunhoa Aizpuru dessine les missions actuelles du B.V.E. :

- accueil des étudiants en début de semestre ;
- règlement de leurs éventuels problèmes avec les U.F.R. ;
- diffusion des événements qui se déroulent à Censier ;
- identification des associations existantes, conseil sur les procédures de création d'une association étudiante, organisation d'événements sur le campus avec des associations ;

Il faut, souligne Aloys Guitton, bien distinguer les activités du B.V.E. du travail syndical : ce sont là deux choses différentes.

Marion Hivert, vice-présidente étudiante, demande instamment qu'un personnel administratif soit spécifiquement attaché au B.V.E., dont le fonctionnement repose pour le moment sur des étudiants (au demeurant rémunérés pour leurs permanences sur le tutorat d'accueil).

Cette personne aurait à instruire les dossiers présentés à la Commission sociale d'établissement du Fonds d'initiative et de solidarité étudiante ainsi que les dossiers dits « Solidarité et citoyenneté ».

A cette demande Anne Salazar répond en indiquant qu'il faut recruter un enseignant chargé de mission. Il faudra par ailleurs, souligne Catherine Bonnefois, recruter l'administratif qui assurera le travail effectif des permanences.

Une ligne budgétaire a été créée, reprend Anne Salazar, sur laquelle seront financées les permanences du B.V.E.. Des projets comme le Forum des associations pourront être financés sur le F.S.D.I.E.

Le BVE pourrait s'inspirer du fonctionnement des Missions locales, indiquent Yasmine Khelouipuis Danielle Manesse, qui travaillent pour les jeunes de 16 à 25 ans les plus démunis et les aident à trouver un logement et un travail, ainsi qu'un accès à la culture via diverses facilitations.

Le CEVU demande à l'Université, à l'unanimité moins 1 abstention, de dégager un support pour le B.V.E., lequel pourra commencer par un mi-temps pour, à terme, se développer en un plein temps.

III. DISPOSITIONS VISANT A AIDER LES ETUDIANTS SALARIES DANS LA REALISATION DE LEUR STAGE (texte proposé par la vice-présidente étudiante)

Après avoir présenté une proposition de texte sur le sujet, la discussion porte sur les stages étudiants. Ces derniers se déroulent dans de mauvaises conditions et leur qualité n'est souvent pas suffisante. Il faudrait par ailleurs faire une étude sur les conditions de vie des étudiants salariés et distinguer les diverses formes de travail salarié, en sachant, comme le fait

remarquer Aurore Gatherias, que beaucoup d'étudiants salariés ne sont pas déclarés et travaillent au noir.

Diverses remarques sont formulées sur le projet de texte, et notamment, le souhait d'ajouts sur l'insuffisance des places en résidence universitaire et le montant des bourses.

Anne Salazar note à ce sujet que si la proportion d'étudiants boursiers est relativement faible, c'est qu'un grand nombre d'entre eux se situent juste au-dessus du montant des ressources plafonnées.

L'allocation envisagée par ce texte serait-elle graduée, ou identique pour tous ses bénéficiaires ? Ne faut-il pas distinguer entre ceux qui travaillent pour avoir de l'argent de poche et ceux qui travaillent pour pouvoir suivre des études ? Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent pas faire leur stage parce qu'ils travaillent, alors que le stage est obligatoire, sont pénalisés.

Le texte doit être amendé en fonction des remarques formulées. Le vote est donc renvoyé au prochain CEVU.

IV. RAPPORT SUR LE F.S.D.I.E. (Bruno Cavallo)

Le FSDIE (Fonds de Solidarité et d'Initiative Etudiante) est alimenté, rappelle M. Cavallo, par un prélèvement sur les droits d'inscription des étudiants (et pourrait au reste être alimenté par d'autres sources).

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont vu diminuer les aides individuelles, suite à la publication d'une circulaire qui confiait au Fonds social universitaire (F.S.U.), géré par le CROUS, le financement de diverses aides sociales.

Ce F.S.U. ne prend toutefois pas en charge :

- les étudiants étrangers qui n'ont pas encore de résultats ;
- les doctorants à faibles revenus qui ont besoin d'une aide ponctuelle.

Par ailleurs, les aides à la mobilité ont augmenté (de 32 à 44 %) ainsi que les projets culturels. Pour mémoire, les aides sont de l'ordre de 800 euros pour une pièce de théâtre, de 400 euros pour une exposition et de 1000 euros pour un court-métrage.

Il faudrait peut-être revoir le plafond des projets collectifs et il serait souhaitable que la Commission sociale d'établissement, qui répartit les fonds du FSDIE, dispose d'une clé de répartition entre aides individuelles, aides à la mobilité et projets collectifs.

Le CEVU souhaite :

- voir augmenter la part des projets collectifs ;
- pouvoir utiliser les fonds pour l'achat de matériel audio-visuel.

Il souhaite également voir à ce que l'information sur les aides à la mobilité soit plus largement dispensée.

Les objectifs quantifiés retenus sont les suivants :

- passer de 44, 60 à 60 % sur les projets collectifs en 2009-2010.

Questions diverses

- le CEVU demande à faire figurer dans les brochures les adresses électroniques des enseignants (titulaires ou pas), sauf bien sûr pour ceux qui l'ont explicitement refusé ;
- le CEVU demande également que les UFR rappellent aux étudiants la date-limite pour s'inscrire en examen final (par messagerie électronique).

La secrétaire de séance

La vice-présidente du CEVU

F. Noblins-Blanc

A. Salazar Orvig